

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°27 du 30 juillet 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre.

*Du 19 juin 2009*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre.**

*Du 19 juin 2009*

NOR D E F F 0 9 1 4 1 5 5 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 4 mars 2008 (JO n° 61 du 12 mars 2008, texte n° 40 ; signalé au BOC 15/2008. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 147 du 27 juin 2009, texte n° 61 ; signalé au BOC 27/2009.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 19 juin 2009 et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre est modifié ainsi qu'il suit :

Au tableau de l'article 2, la régie instituée auprès du centre territorial d'administration et de comptabilité, à Marseille (Bouches-du-Rhône), est supprimée.